Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-46D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2026-00225

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

046D/2026 - PARTICIPATION COMMUNALE 2026 – ECOLE SAINT-PIERRE - ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES

En complément de l'enveloppe financière attribuée à l'école Saint-Pierre dans le cadre du contrat d'association, la commune de Baden octroie une subvention pour les fournitures scolaires.

Le montant de la subvention est fonction des dépenses de fournitures pour l'école Joseph LE BRIX figurant au compte financier unique 2025, soit 14.276,53 euros ramenés au nombre d'élèves de l'école Joseph LE BRIX (230).

Pour l'année 2026, l'enveloppe financière à allouer aux fournitures scolaires est fixée à 6.517,55 euros pour les 105 élèves badennois de l'école Saint-Pierre.

Après avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme réunie le 9 février 2026,

Après avis favorable de la Commission éducation, enfance, jeunesse et restauration scolaire réunie le 3 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de fixer le montant de l'allocation pour fournitures scolaires 6.517,55 euros pour l'année 2026 ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick EVENO